

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

10 octobre 2018

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dixième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (10-10-2018) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 18-10-153

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

-
- Ouverture de la séance;
 - Adoption de l'ordre du jour;
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018;
 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018;
 - Adoption des comptes à payer;
 - Correspondance;

- Ratification des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Ratification des recommandations du comité FDT;
- Corporation de Transport adapté de Mékinac :
 - a) Demande de subvention 2018 pour le service de transport collectif territorial;
 - b) Avance de fonds;
 - c) Nomination d'un nouveau représentant;
- Octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État pour l'implantation de tours de communication;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Adoption des prévisions budgétaires 2019;
- Demande d'aide financière pour la révision des procédures d'alerte en sécurité civile, volet I;
- Étude diagnostique sur le portrait de l'abattage en Mauricie;
- Financement de la reconfiguration et la sécurité du réseau informatique de la MRC;
- Parc industriel régional : Transfert/bail pour l'implantation d'un centre de transbordement ferroviaire;
- Octroi d'un contrat pour l'enlèvement de matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme;
- Appui à une instance de concertation régionale en mobilité durable;
- Partenariat Gala Gens de terre et saveurs;
- Varia :
 - a) Demande de report des rôles d'évaluation des municipalités de St-Tite, St-Adelphe, Hérouxville, St Roch-de-Mékinac et les TNO de la MRC de Mékinac;
 - b) Étude de faisabilité d'une rétrocession d'un chemin de fer passant par Lac-aux-Sables et St-Adelphe;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 22 août 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-10-154

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de St-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 24 septembre 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 18-10-155

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de St-Tite propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de St-Séverin et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

MRC DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (6 semaines) 124 104.62

Déplacement des employés (es) 6 229.26

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	165.31
Telus mobilité	251.74
Xittel (téléphone)	651.94
Xittel (internet)	609.37
Hydro-Québec	944.03
Distribution Vithemon	125.00
RREMQ	12 681.54
La Capitale	16 878.40
Xérox Canada	214.40
Monsieur Marcel Perron	2 876.34
Entreprises de distribution Denis Samson	94.00
Servitec inc. - contrat mensuel, TAQ	17 474.82
Fournitures de bureau Denis	361.30

Fonds de l'information foncière	148.00
Syndicat des employés	867.90
La Coop	44.77
Boulangerie Germain (tournoi de golf)	4 134.50
FQM (Inscription congrès)	11 472.77
Gilles Gauthier (trappage)	258.00
Les Marchés Tradition (tournoi de golf)	419.82
Batterie Mauricie	23.18
Centre Bureautique Mauricie	445.44
DH Électronique	287.44
La Tuque Nautico (PLIU)	10 477.67
Le Mercier	73.50
Neopost	896.12
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	209 629.49
Registraire des entreprises	56.78
Voitures M. Bouchard & filles	2 333.99
Remorque Belle Voiture inc (PLIU)	9 560.97
Club de golf St-Rémi (tournoi)	4 900.00
ZECs Mauricie	15.00
Le Nouvelliste	1 000.00
Groupe Ultima	17 986.00
Visa :	
Registre foncier	3.00
InReach	36.70
Formation	44.10
Frais de déplacement	214.68

Total fournisseurs : 328 658.01

Fonds de développement du territoire

Cogeco Media inc.	68.99
Éditions communautaires des Chenaux	1 379.70
Hebdo du St-Maurice	1 098.01

Total FDT : 2 546.70

Développement économique

Chez Jacob	139.70
Classement Luc Beaudoin	1 626.90

Total Développement économique : 1 766.60

Promotion Touristique

Telus	98.79
Regroupement des microbrasseries de la Mauricie	300.00
Club quad Mékinac (2011) inc.	500.00

Total Tourisme : 898.79

Redistribution de la compensation pour la collecte sélective

Municipalité de Grandes-Piles	197.00
Municipalité d'Hérouxville	642.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	626.00
Ville de Saint-Tite	1 844.00
Municipalité de Saint-Adelphe	443.00
Municipalité de Sainte-Thècle	1 182.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	181.00
Municipalité de Saint-Séverin	414.00
Municipalité de Trois-Rives	224.00

Total compensation : 5 753.00

Activité de loisir/culture

Comité des loisirs de Grandes-Piles	1 350.00
Municipalité de Grandes-Piles	315.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	350.00
Louis Veillette	50.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	350.00
NDA Jam	300.00
Par'enfant au cœur de nos actions	200.00
Pierre-Luc Baril	300.00
Municipalité de Saint-Séverin	300.00
Société d'histoire de Grandes-Piles	600.00

Total Loisir/Culture : 4 115.00

Programme de rénovation de l'habitat

C04010PRR0035 - Hérouxville	12 000.00
C04010PRR0052 - Notre-Dame-de-Montauban	12 000.00

Total Rénovation de l'habitat : 24 000.00

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	265.26
-------------------	--------

Total Baux de villégiature : 265.26

Cour municipale

Denis Carpentier	200.00
------------------	--------

Tremblay Bois Mignault Lemay	1 889.08
------------------------------	----------

Remboursement d'un trop perçu	20.00
-------------------------------	-------

SAAQ	32.16
------	-------

Total Cour municipale : 2 141.24

Grand total : 500 478.48

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	14.63
--------------	-------

Excavation Jovanex	3 305.53
--------------------	----------

Total : 3 320.16

TNO DE MÉKINAC

Groupe CLR	51.74
------------	-------

Entreprises Carl Marchand	1 782.11
---------------------------	----------

Marcel Guimond & Fils	28 182.21
-----------------------	-----------

Remb. de taxes	329.58
----------------	--------

DTA Consultants	6 358.12
-----------------	----------

Total : 36 703.76

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (2 mois - inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 863.41</u>
---	-----------------

<u>Déplacements des maires (congrès FQM)</u>	<u>6 764.34</u>
---	-----------------

<u>Rémunération des maires (2 mois)</u>	<u>14 583.13</u>
--	------------------

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	243.92
Petite caisse	338.80
Classement Luc Beaudoin	1 626.90
Distribution Vithemon	75.00
Entreprises distribution Denis Samson	24.00
Servitech (contrat mensuel et demande de révision)	10 796.89
Total fournisseurs :	<u>13 105.51</u>

Fonds de développement du territoire

Festi-Volant Grandes-Piles	1 000.00
Total FDT :	<u>1 000.00</u>

Loisir et Culture

Société d'histoire de Grandes-Piles	600.00
Total Loisir et Culture :	<u>600.00</u>

Cour municipale

Denis Carpentier	100.00
Total cour municipale :	<u>100.00</u>
Grand total :	<u><u>31 252.05</u></u>

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Excavation Jovanex	3 305.53
--------------------	----------

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 10 octobre 2018.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 18-10-156

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 10 octobre 2018 totalisant 531 730.53 \$ pour la MRC, 6 625.69 \$ pour le parc industriel régional et 36 703.76 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE DE PAR'ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'organisme *Par'enfants au cœur de nos actions* et la présentation faite par madame Maude Grenier, coordonnatrice et madame Annie Proulx;

18-10-157

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'octroyer la somme de 250\$ à cet organisme.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Sylvain Samuel, directeur régional Fédération de l'UPA de la Mauricie, nous informe de la réalisation d'une étude diagnostique portant sur le portrait de l'abattage en Mauricie et demande une contribution monétaire;
- Madame Josée Bussièrès de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes nous informe de travaux sylvicole financés sur la propriété de M. Léo Dastous, terrains expropriés par la MRC de Mékinac;
- Monsieur Denis Landry, directeur à la direction de rétablissement au ministère de la Sécurité publique nous informe d'un versement de 32 430 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier volet 2;
- Résolution 2018-09-155 de la municipalité de Grandes-Piles sur la navigation de plaisance et la *Loi sur la marine marchande*;

APPUI GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-155 de la municipalité de Grandes-Piles sur la navigation de plaisance et la *Loi sur la marine marchande* en appui à la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs lacs et cours d'eau sur le territoire;

CONSIDÉRANT les différentes études sur les impacts des vagues surdimensionnées sur l'érosion des rives et la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la marine marchande est de compétence fédérale et peu adaptée aux défis environnementaux liés à la navigation de plaisance sur les lacs et les rivières;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC de Memphrémagog à l'effet de modifier la Loi sur la marine marchande ou d'établir une entente afin de permettre aux municipalités de mettre en place des mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement;

CONSIDÉRANT les efforts investis par la Municipalité de Grandes-Piles pour la protection et l'amélioration de la qualité de ses lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est préoccupée par le peu de pouvoir accordé aux municipalités pour la mise en place de mesures visant à réduire les impacts de la navigation de plaisance sur l'environnement;

Re 18-10-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la MRC de Memphrémagog dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada relativement à la gestion de la navigation de plaisance sur les plans d'eau.

- Adopté à l'unanimité -

- Madame Manon Hamelin coordonnatrice 2018 pour Opération Nez Rouge nous fait parvenir une demande d'appui financier pour cette 22^e édition.

OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT la correspondance de Madame Manon Hamelin coordonnatrice 2018 pour Opération Nez Rouge demandant un appui financier pour la réalisation d'Opération Nez Rouge 2018 dans Mékinac;

Re 18-10-159

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer un montant de 250 \$ à l'organisation Opération Nez Rouge de Mékinac pour l'édition 2018.

- Adopté à l'unanimité -

- Madame Caroline Plouffe, trésorière à RGMRM nous transmet la redistribution de la compensation de l'année 2017 pour la collecte sélective - versement d'août 2018;
- Monsieur Charles Renaud, inspecteur du Bureau du commandant à la SQ nous informe sur la légalisation du cannabis et sur la possibilité de régler;
- Accusez réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Monsieur Jonathan Contant, chef de service à la direction du suivi financier des programmes à SHQ nous informe que la SHQ accepte les états des débours et des encaissements pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- Le Ministre André Fortin, du ministère des Transports, nous annonce une aide financière maximale de 32 492 \$ afin de réaliser le projet « Radar pédagogique » dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;
- Résolution 2018-05-10205 de la MRC des Sources en appui au Festival western;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 18-10-160

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 5 octobre 2018, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 18-10-161

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de ratifier les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

➤ **Domaine McCormick**

Le CIC recommande d'octroyer un montant supplémentaire de 15 000 \$, conditionnellement à une subvention du FDT de 10 000 \$. Une garantie de troisième rang sur le domaine pour couvrir l'ensemble du solde des prêts sera également exigée.

- Octroyer un moratoire de capital sur les financements de trois dossiers de prêt, tant que les dossiers sont en médiation agricole et de suivre la position de l'institution financière principale dans ces dossiers.

- Adopté à l'unanimité -

FDT : APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations;

Re 18-10-162

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

D'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 1^{er} novembre 2018, en retournant une copie contresignée du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;
- Fournissent un rapport de fin de projet;
- Complètent le projet selon les modalités établies dans le protocole d'entente, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;
- Le déboursement de l'aide financière se fera sur présentation de pièces justificatives.

FDT-R-18-17

Carrefour emploi Mékinac
Mékinac J'embauche

Montant accepté :

15 000 \$, ou maximum 50 % du coût total du projet pour la première année, enveloppe régionale du FDT. Un montant de 15 000 \$ ou maximum 50 % du coût total du projet pour la deuxième année sera accordé conditionnellement à la réception d'un bilan positif de l'an 1.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet de la première phase;
- S'assurer de fournir à la MRC un rapport de fin de projet de la première année de ce dit projet.

FDT-R-18-19

Domaine Mc Cormick

Rehaussement des standards d'hébergement

Montant accepté :

10 000 \$, enveloppe régionale du FDT, ou maximum 14 % des coûts liés au projet

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;

FDT-R-18-20

Ville de St-Tite

Mise à niveau du système d'éclairage et de l'entrée électrique, grandes estrades

Montant accepté :

25 000 \$, enveloppe régionale du FDT, ou maximum 32 % des dépenses admissibles.

Conditions particulières :

- S'assurer de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
- Obtenir la résolution municipale appuyant le projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires.

De refuser le dossier ci-dessous:

FDT-R-18-18

Carrefour emploi Mékinac

Service d'accueil des nouveaux arrivants

Motifs :

- Les projets récurrents de ressources humaines ne sont pas des dépenses admissibles dans le cadre du FDT;
- Le caractère du projet n'est pas novateur puisque la MRC de Mékinac, en 2015 et 2016, avait déjà financé en partie ce même projet;
- Le projet déposé vise l'accueil potentiel de nouveaux arrivants, mais offre peu de stratégies nouvelles pour inciter les gens à choisir Mékinac comme lieu de résidence.

- Adopté à l'unanimité -

CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE MÉKINAC

Demande de subvention 2018 pour le service de transport collectif territorial

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra à 66 % des dépenses admissibles pour un montant maximale de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2018 pour une somme de 23 000 \$;

CONSIDÉRANT que la CTAM devrait effectuer environ 5 000 déplacements annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 28 515 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2018 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT le plan de développement de la CTAM et de ses prévisions budgétaires;

Re 18-10-163

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2018;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

De confier à CTAM, le mandat d'organiser le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

D'autoriser une participation financière de 23 000\$, tel que prévu au budget de la MRC;

D'adopter les prévisions budgétaires et le plan de développement 2018 de la CTAM.

- Adopté à l'unanimité -

Avance de fonds

CONSIDÉRANT la demande d'avance de fonds de la CTAM;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le transport collectif a été reconduit pour 2018;

CONSIDÉRANT que le financement devrait être transmis au cours des prochains mois;

Re 18-10-164

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de St-Tite et il est résolu d'octroyer un financement intérimaire de 25 000 \$ à la CTAM en attendant de recevoir le financement du MTQ.

- Adopté à l'unanimité -

Nomination d'un nouveau représentant à la corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM)

CONSIDÉRANT que madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin désire se retirer à titre de représentante au sein de la CTAM;

Re 18-10-165

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de nommer monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban à ce titre.

- Adopté à l'unanimité -

OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR L'IMPLANTATION DE TOURS DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT la demande pour l'obtention de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État relativement à un projet de télécommunication de Ambra Solutions;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à permettre à certains résidents de notre territoire de bénéficier d'un réseau internet à fibre optique performant et de nouvelles tours cellulaires;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de terrains serait plus avantageuse que la location afin de minimiser les coûts annuels d'opérations;

Re 18-10-166

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-

Montauban et il est résolu d'appuyer Ambra Solutions dans ses démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires pour l'installation des tours de télécommunications.

- Adopté à l'unanimité -

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE : ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a adopté ses prévisions budgétaires 2019 lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres de la RGMRM ont à statuer sur ledit budget;

Re 18-10-167

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'entériner les prévisions budgétaires telles qu'adoptées le 19 septembre 2018 par la RGMRM.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉVISION DES PROCÉDURES D'ALERTE EN SÉCURITÉ CIVILE, VOLET I

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite se prévaloir du Volet I du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Re 18-10-168

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet I du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent

5 400 \$, et confirme que la contribution de la MRC sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la MRC de Mékinac autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- Adopté à l'unanimité -

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SUR LE PORTRAIT DE L'ABATTAGE EN MAURICIE

CONSIDÉRANT la correspondance du 27 septembre dernier, de l'UPA, demandant une contribution financière de 250\$ pour une étude diagnostique portant sur le portrait de l'abattage en Mauricie;

18-10-169

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'octroyer un montant de 250\$ approprié à partir des fonds du PDZA.

- Adopté à l'unanimité -

FINANCEMENT DE LA RECONFIGURATION ET LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le parc informatique de la MRC de Mékinac nécessite une reconfiguration majeure;

CONSIDÉRANT que cet outil est essentiel au bon fonctionnement de l'ensemble des services de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'enquérir d'une sécurité maximale afin de s'assurer de maintenir un service de qualité;

18-10-170

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de s'assurer de prendre les moyens nécessaires afin d'obtenir les bons outils de sécurité informatique pour l'ensemble des services de la MRC, et que la facture finale soit appropriée à 40% à partir du fonds cumulé de la MRC et 60% à partir du FAV.

- Adopté à l'unanimité -

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR) : TRANSFERT/BAIL POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRANSBORDEMENT FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT qu'un promoteur est intéressé d'implanter un centre de transbordement ferroviaire rail-route dans le PIR et ce dès l'automne 2018 pour la phase I;

CONSIDÉRANT que l'investissement important prévu nécessite un transfert de terrain ainsi qu'une entente entre la MRC et les promoteurs;

18-10-171

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le directeur général monsieur Claude

Beaulieu à faire rédiger le contrat, en collaboration avec nos procureurs, Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, sencrl, afin de s'assurer du respect des lois municipales ainsi que des critères de transfert de la MRC de Mékinac. L'entente finale sera soumise au conseil de la MRC pour approbation.

- Adopté à l'unanimité -

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME

Dossier remis à une séance ultérieure afin d'obtenir la position des municipalités.

APPUI À UNE INSTANCE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT que l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable du Québec est impossible sans l'implication des gouvernements et acteurs locaux;

CONSIDÉRANT que la Politique de mobilité durable, dans le Cadre du transport collectif rural, demande explicitement la création d'instances de concertation régionales;

CONSIDÉRANT qu'un espace de concertation multimodal est nécessaire en région pour coordonner et améliorer la mobilité;

CONSIDÉRANT que les régions rurales et les petites municipalités ont d'avantage besoin d'un espace de concertation que les plus grandes villes, car elles sont souvent démunies (au niveau des ressources et des connaissances) face aux problématiques de mobilité;

CONSIDÉRANT qu'il faut soutenir les instances et initiatives qui existent déjà plutôt que de créer autre chose;

CONSIDÉRANT que le milieu ne désire pas simplement une table de discussion mais aussi une instance qui fera la mise en œuvre de projets ou la bonification de projets existants;

CONSIDÉRANT que Roulons VERT dépose une demande de financement dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – Aide financière pour favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports;

Re 18-10-172

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu :

D'appuyer la demande de financement pour soutenir la mise en place d'une instance de concertation en mobilité durable permettant à la Mauricie d'être proactive dans l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable par la mise en place d'actions concrètes visant à améliorer la mobilité des mauriciens;

De nous engager à participer à l'atteinte des objectifs du projet en déléguant monsieur Yakim Bélair à participer aux travaux de : Le Chantier Transport collectif, adapté et covoiturage, pour une participation annuelle estimée à 48 h pour 6 rencontres et les travaux s'y rattachant équivalent à environ 1 500 \$ en nature (salaire de la ressource dégagée).

- Adopté à l'unanimité -

PARTENARIAT GALA GENS DE TERRE ET SAVEURS

Le conseil de la MRC de Mékinac ne désire pas participer à cet événement.

DEMANDE DE REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES DES MUNICIPALITÉS DE ST-TITE, ST-ADELPHE, HÉROUXVILLE, ST ROCH-DE-MÉKINAC ET LES TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT les problèmes informatiques survenues à la MRC de Mékinac au cours du mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'allouer un délai supplémentaire, pour le dépôt du rôle de certaines municipalités;

CONSIDÉRANT que ce report n'engendre aucune conséquence aux municipalités concernées, soit : St-Tite, St-Adelphe, Hérouxville, St Roch-de-Mékinac et les TNO de la MRC de Mékinac;

Re 18-10-173

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de St-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac, d'aviser le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, que le rôle d'évaluation des municipalités de St-Tite, St-Adelphe, Hérouxville, St Roch-de-Mékinac et les TNO de la MRC de Mékinac seront déposés au plus tard le 1^{er} novembre 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ETUDE DE FAISABILITÉ RÉTROCESSION D'UN CHEMIN DE FER PASSANT PAR LAC-AUX-SABLES ET ST-ADELPHÉ

CONSIDÉRANT que le plan triennal du réseau ferroviaire du CN indique qu'un tronçon situé entre les municipalités de Lac-aux-Sables et St-Marc-des-Carières passera à l'état «candidate à une cessation d'exploitation»;

CONSIDÉRANT que l'emprise de ce tronçon localisé entre les points milliaires 41.50 et 71.50 de la subdivision La tuque pourra être cédée par le CN et qu'il présente un potentiel intéressant pour une autre utilisation, notamment comme sentier multifonctionnel à vocation estivale et hivernale;

CONSIDÉRANT qu'un dossier de réseau cyclable est actuellement en étude au niveau de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que dans la MRC de Mékinac deux municipalités sont concernées, soit Lac-aux-Sables et St-Adelphe;

Re 18-10-174

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

D'analyser la faisabilité de sentiers récréotouristiques, en partenariat avec les MRC de Portneuf et des Chenaux sur le tronçon ferroviaire;

D'étudier la possibilité de reprise de l'emprise du tronçon de la voie ferroviaire de la subdivision La Tuque entre le point milliaire 41.50 et 71.50, appartenant actuellement au CN, pour le développement d'un projet récréotouristique.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Marc Gervais demande des renseignements sur divers sujets, dont le cyber attaque, les radars pédagogiques et le centre ferroviaire dans le parc industriel régional.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 18-10-174

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier

